

COMPAGNIE LEBON



GROUPE PALUEL-MARMONT

Réaffectation d'actions auto-détenues rachetées dans le cadre de précédents programmes d'actions.

Le Président Directeur Général de la COMPAGNIE LEBON, sur délégation du Conseil d'Administration, constatant l'affectation à l'objectif de couverture de plans d'options d'achat d'actions de 22 500 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale annuelle du 3 mai 2002, décide la réaffectation de 1 000 actions dont l'option n'a pas été exercée à l'objectif d'annulation. De même, le Président Directeur Général constatant l'affectation à l'objectif de croissance externe de 53 221 actions acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par les Assemblées Générales annuelles des 25 mai 2007, 7 mai 2008, 30 avril 2009 et 2 juin 2010, décide la réaffectation de 40 500 actions à l'objectif d'annulation.